



Montreuil, le 24 février 2017

Mme Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Mme Myriam EL KHOMRI
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du Dialogue social
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

M. Jean-Michel BAYLET
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et
des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°61 - 20170224

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mercredi 8 mars 2017

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié-e-s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité.

Tous les gouvernements y sont allés de leur loi pour l'égalité professionnelle femme-homme. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, il y a encore un grand écart entre les lois, les discours et la réalité. L'égalité est un combat. Cette année encore, les mobilisations des travailleurs sociaux, infirmières, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ont été des luttes emblématiques pour la revalorisation des filières féminisées et une réelle reconnaissance des compétences et missions exercées par ces professionnelles.

À qualifications égales, les inégalités salariales persistent entre les métiers à prédominance féminine et masculine. Un écart global de 19,2 % dans la Fonction publique, dont 21,9 % dans le versant hospitalier, 10,3% dans le versant territorial et 14,8% dans le versant État est d'ailleurs constaté par le Premier ministre.

Les violences sexistes et sexuelles subsistent dans la Fonction publique et doivent être combattues de manière pérenne.

La Fédération CGT des Services publics fait des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine ;
- La mixité des métiers ;
- L'augmentation des moyens et des personnels dans toute la Fonction publique ;

... / ...

- Le maintien et la réouverture des maternités et des centres IVG ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien ou l'octroi de la catégorie active pour ceux reconnus pénibles ;
- La non-suppression des congés annuels et des RTT en cas de congés maternité ;
- Un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agent-e-s et des salarié-e-s en emplois précaires qui sont en grande majorité des femmes ;
- Un plan d'action avec des moyens pour un plan de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Une organisation du temps de travail qui permet une meilleure articulation vie privée/vie professionnelle ;
- La situation actuelle est lourde d'enjeux importants pour les salariés et, plus largement, pour toute la population.

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 8 mars, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Nous sommes disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et vous adressons, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général